

ressources scientifiques et techniques mondiales continue à jouer contre eux de façon aussi marquée.

Il est peu probable que ce déséquilibre puisse être corrigé autrement que par un programme délibéré de la part des pays industrialisés, qui possèdent un quasi-monopole sur les ressources scientifiques et techniques de l'univers. Il faut mettre à la disposition des pays moins développés une plus grande part de ces ressources. L'une des méthodes les plus pratiques consiste à consacrer à cette fin une partie des fonds que les pays plus riches mettent à la disposition des autres pays à titre d'aide au développement.

Bien que ce besoin soit fondamental pour l'ensemble de l'évolution et qu'il s'agisse d'un domaine nouveau et complexe, moins de la moitié d'un pour cent des budgets d'assistance des pays donateurs va couramment à la recherche et au développement à une époque où une société nord-américaine d'expansion normale dépense environ 6 pour cent de son revenu annuel à ces fins.

La situation inquiète grandement ceux qui sont au cœur de l'activité de développement international. Le rapport de la Commission sur le développement international que dirige notre ancien premier ministre, le très honorable Lester Pearson, fait état de cette inquiétude et recommande ce qui suit:

... ceux qui fournissent de l'aide devraient consacrer une part importante de leurs ressources et de leurs services en matière de recherche et de développement à des projets tout particulièrement reliés aux problèmes des pays émergents.

Cet organisme propose qu'en 1972 ces dépenses s'élèvent à 5 pour cent de l'ensemble des dépenses publiques des pays industrialisés pour la recherche et le développement, dont au moins une moitié doit être affectée aux pays en voie de développement. Le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique des Nations Unies va plus loin et a proposé qu'il soit demandé aux donateurs d'affecter 10 pour cent de leurs ressources pour la recherche et le développement à des projets intéressant les pays à faibles revenus et 5 pour cent supplémentaires pour aider à la création d'une infrastructure scientifique et technique dans ces pays.

Rôle que peut jouer le Canada

C'est un domaine dans lequel le Canada peut jouer un rôle important et c'est pourquoi nous proposons d'instituer le Centre canadien de recherches pour le développement international. Ce bill est le résultat de deux années d'enquêtes et d'études méthodiques et approfondies faites par l'Agence canadienne de développement international avec l'aide et la participation actives de plusieurs autres organisations gouvernementales et d'experts indépendants, particulièrement les universités canadiennes et plusieurs organismes internationaux. On a eu grand soin de mettre au point un instrument qui viendra compléter et aider les travaux effectués par d'autres dans ce domaine. Je puis assurer la Chambre que la création de cet organisme par le Canada est applaudie par la communauté internationale de développement.

Le Centre sera essentiellement une institution canadienne mais à dimension